

GROUPE 28 INSECTICIDE

Insecticide ALTACOR^{MC}

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES FRUITS À PÉPINS,
LE GROUPE DES FRUITS À NOYAU, LE SOUS-GROUPE DES MÛRES ET FRAMBOISES, LES
CANNEBERGES , LES RAISINS, LE GROUPE DE NOIX, LES SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DES
GENRES RIBE, SAMBUCUS ET VACCINIUM, ET SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DE PLANTES
NAINES

USAGE COMMERCIALE-AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE LAIT

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 35%

N° D'HOMOLOGATION 28981 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 250g, 450g, 10kg, 25kg

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24
: 1-800-331-3148**

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.

- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	28	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide ALTACOR^{MC}

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES FRUITS À PÉPINS,
LE GROUPE DES FRUITS À NOYAU, LE SOUS-GROUPE DES MÛRES ET FRAMBOISES, LES
CANNEBERGES , LES RAISINS, LE GROUPE DE NOIX, LES SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DES
GENRES RIBE, SAMBUCUS ET VACCINIUM, ET SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DE PLANTES
NAINES

USAGE COMMERCIALE-AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE LAIT

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 35%

N° D'HOMOLOGATION 28981 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 250g, 450g, 10kg, 25kg

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

<p>EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</p>
--

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.

- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (p. ex. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ALTACOR^{mc} est une préparation de granules dispersables dans l'eau pouvant être appliquée comme pulvérisation foliaire, par application terrestre pour supprimer plusieurs insectes parasites importants. Pour application, l'insecticide ALTACOR^{mc} est mélangé à l'eau.

Appliquer aux taux recommandés lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils économiques déterminés localement. Consulter votre conseiller local ou votre conseiller en cultures afin de déterminer les seuils appropriés de traitement dans votre région.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MODE D'EMPLOI

Groupe de Culture 11 - FRUITS À PÉPINS

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À PÉPINS Pomme, Pommette, Nèfle du Japon, Cenelle, Poire, Poire asiatique, Coing	Carpocapse de la pomme	145 à 215	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1 ^{re} génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 – 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius.
	Tordeuse orientale du pêcher Mineuse marbrée (du pommier) Mineuse Phyllonorycter elmaella Hoplocampe des pommes Noctuelle des fruits verts	145 à 285	<p>Tordeuse à bandes obliques</p> <p>Enrouleuse trilignée</p> <p>pique-bouton du pommier</p> <p>tordeuse à bandes rouges</p> <p>Tordeuse du bouton du pommier</p> <p>Tordeuse panachée</p> <p>Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard</p> <p>Pour une suppression optimale de la Hoplocampe des pommes, appliquer au début de la chute des pétales, et répéter si nécessaire après la chute des pétales</p> <p>Pour une suppression optimale de la Noctuelle des fruits verts, appliquer au stade bouton rose. Répéter si nécessaire à la chute des pétales</p> <p>Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le</p>

			<p>vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p> <p>Pour une suppression optimale de la pique-bouton du pommier, de la tordeuse à bandes rouges, de la Tordeuse du bouton du pommier et de la tordeuse panachée, appliquer lorsque les larves sont actives dans le stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales.</p>
	<p>Mouche de la pomme (répression)</p> <p>Cicadelle blanche du pommier (répression)</p>	215 à 285	<p>Pour la répression optimale de la mouche de la pomme, commencer les applications dès que les mouches sont capturées dans le verger, et répéter 10 à 14 jours plus tard. Une troisième application peut être faite en 10 à 14 jours si des mouches sont encore capturées.</p>
	Scarabée japonais (répression)	285	<p>Pour la répression optimale de la Scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire</p>
	sésie du cornouiller	215 à 285	<p>Pour une suppression optimale de la sésie du cornouiller, pulvériser la quantité spécifiée pour mouiller le premier 60 cm de la base du tronc d'arbre au premier signe de l'alimentation de foreur de cornouiller.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à pépins

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer dans les 5 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 5 jours.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

RAISINS

Volume de pulvérisation pour les Raisins: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

RAISINS	Tordeuse de la vigne	145 à 285	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard.</p> <p>Pour une suppression optimale de la tordeuse de la vigne, commencer les applications après le début du vol et avant l'éclosion des œufs.</p> <p>Pour la suppression optimale de la noctuelle des arbres fruitiers, surveiller le développement des bourgeons et la présence de dommages causés par la noctuelle.</p> <p>Pour la répression optimale de la Scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire</p>
	Noctuelle des arbres fruitiers	215 à 285	
	Scarabée japonais (repression)	285	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Raisins

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 14 jours.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 12-09 - FRUITS À NOYAU

Volume de pulvérisation pour les fruits à noyau : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GROUPE DE FRUITS À NOYAU Abricot, Abricot du Japon, , Cerise tardive, Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide, Nectarine, Pêche, Prune, Prune d'Amérique, Prune maritime, Prune noire du Canada, Prune myrobolan, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prune Klamath, Prune à pruneaux, Prucot, Prunelle, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Tordeuse orientale du pêcher	215 à 285	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard.
	Petite mineuse du pêcher	145 à 285	Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromone pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps/qui ont passé l'hiver ou la première génération : Appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles. Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles.
	trypète des cerises (répression)		
	Tordeuse à bandes obliques	285	Pour la répression optimale de la trypète des cerises, appliquer quand des mouches sont détectées dans le verger et répéter dans 10 à 14 jours Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours
	Enrouleuse trilineée		
	tordeuse à bandes rouges		
	Scarabée japonais (répression)		

			<p>après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p> <p>Pour une suppression optimale de la tordeuse à bandes rouges, appliquer dans le stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales.</p> <p>Pour la répression optimale de la Scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire</p>
--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à noyau

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 14-11 – NOIX (AU SENS LARGE, ARACHIDES EXCLUES)

Volume de pulvérisation pour les noix : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

<p>NOIX (AU SENS LARGE, ARACHIDES EXCLUES)</p> <p>Amandier; Hêtre ; Berthollétie Araucaria d'Australie ; Chêne à gros fruits ; Noyer cendré ; Anacardier géant ; Anacardier ; Châtaignier ; Châtaignier de chinquapin ; ; Ginkgo ; Noisetier ; Noyer du Japon ; Caryer ; Marronnier du Japon ; Araucaria du Chili ; Pacanier ; Noix de pin ; Noyer noir ; Noyer commun ; Xanthoceras à feuilles de sorbier ; Variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées</p>	<p>Carpocapse de la pomme</p>	<p>145 à 215</p>	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1^{re} génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 – 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius.</p> <p>Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p> <p>Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles.</p>
---	-------------------------------	------------------	---

	Tordeuse à bandes obliques	145 à 285	
	Enrouleuse triligée		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: NOIX

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 10 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 10 jours.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

SOUS-GROUPE DE CULTURE 13-07G - LES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES

Volume de pulvérisation pour les petits fruits de Plantes Naines : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Bleuet nain, Raisin d'ours, Myrtille, Chicouté, Canneberge, Airelle rouge, Fruit de kunzea Pain de perdrix, Fraise Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	tordeuse à bandes obliques enrouleuse triligée Noctuelle des arbres fruitiers Scarabée japonais (repression)	215 à 285	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Surveiller les populations et réappliquer un minimum de 7 jours plus tard si nécessaire Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale Pour une suppression optimale du scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10-14 jours si nécessaires.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: les Petits Fruits de Plantes Naines

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 1 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que FMC of Canada Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, FMC of Canada Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SOUS-GROUPE DE CULTURE 13-07A – MÛRES ET FRAMBOISES

Volume de pulvérisation pour les mûres et framboises : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 500 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
<p>MÛRES ET FRAMBOISES</p> <p>Mûres (Rubus eubatus, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora) ;</p> <p>Mûre de Logan ;</p> <p>Framboise, noire et rouge ;</p> <p>Framboise sauvage ;</p> <p>Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures</p>	<p>anneleur du framboisier</p> <p>rhizophage du framboisier</p>	<p>215 à 285</p>	<p>Appliquer avant le premier stade larvaire des insectes quand les larves se nourrissent dans le cambium et avant qu'elles pénètrent dans les racines, la couronne ou les cannes.</p> <p>Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p>
<p>RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Mûres et framboises</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure. • Ne pas faire plus de 3 applications par saison. • Ne pas faire plus d'une application par période de 14 jours. • Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours. • Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison. 			

SOUS-GROUPE DE CULTURE 13-07B - DES PETITS FRUITS DES GENRES RIBE, SAMBUCUS ET VACCINIUM

Volume de pulvérisation pour les petits fruits des genres ribe, sambucus et vaccinium : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
PETITS FRUITS DES GENRES RIBE, SAMBUCUS ET VACCINIUM Bleuet en corymbe Bleuet nain Cassis noir Gadelle rouge Baie de sureau Groseille à maquereau Baie de gaylussaquier Aronie Gadelle odorante Goyave du Chili Baie d'épine-vinette commune Pimbina Camerise Casseille Amélanche Airelle rouge Gadelle indigène Baie de salal Argouse Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	noctuelle des cerises pyrale des atocas tordeuse à bandes obliques enrouleuse trilignée petit carpocapse de la pomme tordeuse du bleuet arpeuteuse de l'airelle scarabée japonais (repression)	215 à 285	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Surveiller les populations et réappliquer un minimum de 7 jours plus tard si nécessaire. Une seule application ne peut pas supprimer la noctuelle des cerises ou la pyrale des atocas. Soit l'application d'un deuxième traitement d'insecticide ALTACOR(MC) ou ultérieure d'un produit antiparasitaire différents homologués pour cet usage peut être nécessaire pour la suppression de la noctuelle des cerises ou pyrale des atocas.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Petits fruits des genres ribe, sambucus et vaccinium

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 1 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

FRUITS À PÉPINS – Groupe de cultures 11

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Effectuer une application par voie terrestre dans un volume de pulvérisation final de 450 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À PÉPINS Pomme, Pommette, Nêfle du Japon, Cenelle, Poire, Poire asiatique, Coing	Sésie du pommier (reduction du nombre)	285	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Appliquer la dose spécifiée en pulvérisation destinée à mouiller les 60 cm inférieurs du tronc de l'arbre dès que les premiers signes d'activité alimentaire de la sésie du pommier sont perceptibles. Appliquer en pulvérisation d'été, à 25 % et 75 % de la ponte des œufs, c'est-à-dire à 200 et 375 degrés-jours (température de base de 10°C), respectivement, après la première capture d'un mâle dans un piège à phéromone (Biofix). Utilisez un pistolet à main ou un pulvérisateur à dos à fort volume d'eau pour assurer une couverture complète des troncs d'arbre et des branches charpentières. Au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à pépins

- Ne pas faire plus de 3 applications par année.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer dans les 5 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 5 jours.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

CANNEBERGES (application au sol)

Volume de pulvérisation pour les canneberges : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CANNEBERGES	Pyrale des atocas Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges	145 à 285	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Canneberges

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

POUR APPLICATION SUR LES CANNEBERGES PAR CHIMIGATION:

Volume de pulvérisation pour les canneberges par chimigation : Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 3000L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CANNEBERGES	Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges	285	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Canneberges par chimigation

- Ne pas faire plus de 2 applications par chimigation par saison
- Ne pas dépasser un total de 570 grammes d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.
- Traiter de nouveau si le dépistage indique qu'un nouveau traitement est requis.
- Prévoir un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements.
- Ne pas récolter moins d'un jour avant le traitement. Respecter un DAAR de 1 jour.

Directives pour la chimigation :

NE PAS appliquer l'insecticide ALTACOR^{mc} par chimigation sur les autres cultures mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer l'insecticide ALTACOR^{mc} au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Il est interdit d'utiliser tout autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

Exigences sur le plan de l'équipement :

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.

- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.
- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matières étrangères, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aide au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions :

- **NE PAS** raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
 - Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
 - **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est telle qu'elle empêche une distribution uniforme ou favorise la dérive hors du site prévu de traitement.
 - **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification fine prescrite de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surelevé.
- **NE PAS** laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.
 - **NE PAS** appliquer par chimigation si le site à traiter est situé à 100 mètres ou moins d'un secteur résidentiel ou d'un parc

Groupe de Culture 12-09 - FRUITS À NOYAU

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE ALTACOR ^{mc} / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GROUPE DE FRUITS À NOYAU Abricot, Abricot du Japon, , Cerise tardive, Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide, Nectarine, Pêche, Prune, Prune d'Amérique, Prune maritime, Prune noire du Canada, Prune myrobolan, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prune Klamath, Prune à pruneaux, Prucot, Prunelle, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	perceur du pêcher petit perceur du pêcher	215 à 285	<p>Pour une suppression optimale du petit perceur du pêcher et du perceur du pêcher , appliquer l'insecticide Altacor® sur les troncs d'arbres et les branches inférieures à l'aide d'un pulvérisateur grossier à basse pression. Ne pas utiliser plus de 2 000 L / ha de volume de pulvérisation. Assurez-vous toujours une couverture complète pour des résultats optimaux.</p> <p>Appliquer à l'éclosion des œufs avant que les larves n'entrent dans le tronc, l'utilisation de pièges à phéromones pour déterminer le vol des papillons de nuit peut aider à déterminer la ponte des œufs. Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 10 jours, des applications supplémentaires peuvent être nécessaires en cas de vols prolongés de mites / de ponte.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à noyau

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 645 g d'insecticide ALTACOR^{mc} par hectare par saison.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Avant d'appliquer l'insecticide ALTACOR^{mc}, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides utilisés auparavant. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide ALTACOR^{mc} directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

Application au moyen d'un pulvérisateur à air : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la solution de pulvérisation par-dessus les plantes qui seront traitées. Fermer les buses dirigées vers l'extérieur aux bouts des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si le vent surpasse 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée sur le côté faisant face au vent.

Application par pulvérisateur de champ : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine/moyennes/grossière correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Chimigation : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Effectuer les applications **SANS** utiliser de canon surelevé.

Zones Tampons sans pulvérisation :

Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon sans pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'Application	Cultures		Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens /marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1m	Plus de 1 m
Pulvérisateur à air	Fruits à pépins, raisins, fruits à noyaux, les petits fruits des genres ribe, sambucus et vaccinium, noix	Début du stade de croissance	10	4	1	0
		Stade de croissance tardif	5	2	1	0
Pulvérisateur de champ	Canneberges, mûres et framboises, les petits fruits des genres ribe, sambucus et vaccinium, et Les Petits fruits de plantes naines		1	1	1	0
Chimigation	Canneberges		1	1	1	0

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide ALTACOR^{mc} contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ALTACOR^{mc} et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ALTACOR^{mc} ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- ◆ Pour une même culture, ne pas appliquer plus de 2 fois successivement par génération d'une même espèce d'insectes. L'application suivante sur les parasites visés doit être effectuée avec un produit efficace possédant un mode d'action différent.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de

même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- ◆ Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- ◆ Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC of Canada Ltd. au 1-833-362-7722.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{mc} ALTACOR est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.